



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64593

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

D'après le décret n° 2009-828 du 3 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, celui-ci dispose pour l'exercice de ses attributions en matière d'aménagement et de développement du, territoire, de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Outre son cabinet composé de quinze membres, le ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire dispose en tant que de besoin de la DGALN, la DGPAAT, la DGCL, ainsi que du CGAAER. Seize secrétaires, six conducteurs et un huissier sont affectés au ministère. Le ministre dispose en commun avec le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale d'une structure mutualisée de sept collaborateurs plus particulièrement chargés de fonctions administratives, de huit personnels d'intendance et de deux huissiers. Pour des travaux logistiques conséquents, le ministre peut faire appel aux services spécialisés des services du Premier ministre (reprographie, coursiers, etc.). Néanmoins, et dans le cadre normal du service, des agents qualifiés peuvent être amenés à exercer des tâches de petite logistique, liées directement à leur activité (édition d'un document réalisé sur leur poste de travail, notamment).

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64593

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Espace rural et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11072

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3095